



PROGRAMME

Les heures indiquées sont à l'heure d'Ottawa. Toutes les conférences sont offertes en anglais et en français par le biais de l'interprétation simultanée.

Conférencier/ières d'honneur



Adelle Blackett
Faculté de droit de l'Université McGill



Anthea Roberts
Australian National University

Photo: Kym Smith



Marc-André Blanchard
ancien ambassadeur du Canada
aux Nations Unies



Agrément de EDetI - Barreau de l'Ontario

Crédits de formation professionnelle

Selon le Barreau de l'Ontario, seules les heures portant sur le professionnalisme doivent être agréées par le Barreau. La responsabilité incombe aux avocats et aux parajuristes de déterminer si une activité constitue une activité de formation éligible et peut être reconnue pour des heures substantives. Renseignements sur [l'exigence de formation professionnelle continue](#).

Ce programme contient trois (3) heures de formation professionnelle sur l'équité, la diversité et l'inclusion:

- La matérialité de la paix et de la sécurité mondiales - renouveler les institutions de la gouvernance mondiale (1 heure)
- Critiques des approches du tiers monde sur certains développements en droit international (1 heure)
- La diversité du droit international (1 heure)

MERCREDI 20 OCTOBRE

Conférence virtuelle - Jour 1

10 h 00 - 10 h 05

Mot de bienvenue et remarques d'ouverture

Céline Lévesque

Présidente du Conseil canadien de droit international

Professeure titulaire, Faculté de droit (Section de droit civil) de l'Université d'Ottawa

10 h 05 - 11 h 05

ALLOCUTION PRINCIPALE

« Faire face au passé en matière de droit international concernant l'esclavage contemporain »

Adelle Blackett

Professeure de droit et titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit transnational du travail et développement

Directrice, Laboratoire de recherche sur le droit du travail et le développement

Faculté de droit de l'Université McGill

Présentée par la présidente du CCDI, **Céline Lévesque**

11 h 10 - 12 h 10

« L'écocide en tant que crime international ? Définir de nouvelles voies de responsabilité en matière de destruction massive d'écosystèmes », une présentation du Partenariat canadien pour la justice internationale

Face à la progression rapide de la dévastation de l'environnement, qu'il s'agisse de changements climatiques, de perte de biodiversité ou de déforestation à grande échelle, les praticiens et intervenants cherchent de plus en plus à utiliser le droit pénal international pour demander des comptes aux auteurs de cette destruction et endiguer les dommages futurs. Le soutien à la reconnaissance d'un crime international appelé « écocide » - ou dommages et destructions massifs d'écosystèmes - ne cesse de gagner du terrain au niveau mondial. D'ici juin 2021, un groupe d'experts composé de juristes internationaux aura élaboré une définition de l'écocide en tant que crime qui pourrait être inscrit dans le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, aux côtés des crimes de génocide, des crimes contre l'humanité, des crimes de guerre et du crime d'agression. Ce panel examinera les opportunités et les défis présentés par ce nouvel élan en faveur de l'utilisation du droit pénal international dans le contexte de la dégradation grave de l'environnement. Son objectif est de créer un premier espace d'échange, entre universitaires et praticiens de différentes disciplines du droit international au Canada (environnement, pénal, autochtone) sur la contribution potentielle d'un crime international d'écocide aux efforts de protection à long terme des écosystèmes.

Animateur : Erick Sullivan, coordonnateur, Partenariat canadien pour la justice internationale

Conférenciers:

Géraud De Lassus Saint-Geniès, professeur adjoint, Faculté de droit de l'Université Laval

Fannie Lafontaine, professeure, Faculté de droit de l'Université Laval

Kate Mackintosh, directrice exécutive, Promise Institute for Human Rights (UCLA School of Law)

Lisa Oldring, conseillère, Stop Ecocide Canada

12 h 15 - 13 h 15

« Faire carrière en droit international »

Ce panel sera l'occasion pour des membres expérimentés de la communauté du droit international de partager leur expérience et leurs conseils sur comment développer sa carrière en droit international.

Conférenciers :

Catherine Gribbin, conseillère juridique principale, Croix-Rouge canadienne

Pierre-Olivier Savoie, associé, Savoie Laporte

Matthew Kronby, associé, Borden Ladner Gervais LLP

Katrina Gustafson, avocate principale chargée des litiges, Direction de l'application des lois de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, et ancien avocate principale chargée des appels, Bureau du Procureur du Mécanisme des tribunaux pénaux internationaux

13 h 30 - 14 h 30

« Développements récents dans l'élaboration du droit international »

Même si certains processus législatifs multilatéraux très médiatisés sont au point mort ou avancent à pas de tortue, les négociations se sont poursuivies à un rythme soutenu dans les contextes bilatéraux et régionaux, en recourant parfois à des instruments plus souples que les traités formels. Les conférenciers de ce panel examineront l'évolution des techniques d'élaboration du droit, comme l'utilisation d'un langage « passe-partout » dans les accords internationaux, le changement de format, comme l'utilisation croissante de protocoles d'entente au Canada ou d'accords commerciaux exécutifs aux États-Unis, et l'impact de l'élaboration du droit international sur la jurisprudence des tribunaux internationaux dans le domaine du droit international des investissements. Ce qui est en jeu dans ces développements n'est rien de moins que la capacité de la communauté internationale à se gouverner d'une manière qui réponde à la fois aux défis des années 2020 et aux demandes d'un public mondial qui est devenu plus sceptique à l'égard du droit international au cours des dernières décennies.

Animatrice : **Valerie Hughes**, avocate principale, Bennett Jones LLP

Conférenciers :

Michael Waibel, professeur, Département de droit européen, international et comparé de l'Université de Vienne

Kathleen Claussen, professeure associée, Faculté de droit de l'Université de Miami

Wolfgang Alschner, professeur agrégé, Faculté de droit de l'Université d'Ottawa (Section de common law)

Anne Frenette, directrice adjointe, Direction du droit des traités, Affaires mondiales Canada

14 h 35 - 15 h 35 - [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1 : « L'exploration spatiale dans l'intérêt commun de l'humanité : qui, quand et comment? »

Pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, nous voyons les premiers signes d'une ère spatiale commerciale. Une entreprise privée - et non un gouvernement - a maintenant envoyé des humains dans l'espace. Les agences spatiales nationales de quelques pays, dont le Canada, ont exprimé leur engagement politique à inaugurer une nouvelle ère d'exploration civile. La plus grande agence spatiale du monde a lancé un appel d'offres commercial pour la collecte de roches lunaires. Les implications de ces tendances inédites - pour le droit et la politique, les affaires et la société - sont difficiles à exagérer. Cette table ronde proposée vise à réunir des intervenants éminents des secteurs public et privé pour discuter de la structure actuelle du droit international de l'espace, de ses forces et de ses faiblesses, et de la manière dont elle pourrait être repensée pour tenir compte des nouvelles voix et des nouveaux acteurs afin de poursuivre « l'intérêt commun de toute l'humanité ».

Animatrice : **Viva Dadwal**, associée, King & Spalding LLP

Conférenciers:

Dr. Irmgard Marboe, professeur, Département de droit européen, international et comparé de l'Université de Vienne

Gabriel Swiney, avocat-conseil (droit spatial international), Département d'État américain

Loïc Amiand, chef des affaires juridiques pour les systèmes spatiaux, Airbus Défense et Espace

Conférence 2 : « Prévenir et répondre aux atrocités de masse lorsqu'un veto bloque le Conseil de sécurité de l'ONU »

Cette table ronde examine les options disponibles dans la Charte des Nations Unies pour l'Assemblée générale (AGNU) de prévenir et de répondre aux atrocités de masse à la place du Conseil de sécurité paralysé par le veto de l'un de ses cinq membres permanents, ainsi que la possibilité de contester la légalité du veto lui-même. Plus particulièrement, le panel examinera les arguments en faveur d'une plus grande implication de l'AGNU lors de situations d'atrocités de masse, en soulignant l'échec du Conseil de sécurité à faire face à la guerre en Syrie en raison de l'abus du veto. Le panel examinera également la légalité des vetos qui bloquent les mesures destinées à prévenir ou à limiter les génocides, les crimes contre l'humanité ou les crimes de guerre, à la lumière des obligations existantes en vertu de la Charte des Nations unies et du droit international. Il fournira une vue d'ensemble de la compétence juridique de l'Assemblée générale en matière de droits de la personne et de paix et de sécurité internationales, en examinant une série de moyens par lesquels elle peut agir sur ses pouvoirs. Enfin, la fonction « quasi-judiciaire » de l'Assemblée générale en matière d'atrocités de masse, de contrôle du respect d'un ensemble de normes et de détermination des faits sur la base de preuves, sera examinée.

Animateur : **Andras Vamos-Goldman**, chercheur principal invité, Centre des Affaires mondiales de la New York University

Conférenciers :

Rebecca Barber, chercheure et doctorante, Centre Asie-Pacifique pour la responsabilité de protéger et Faculté de droit TC Beirne, Université de Queensland

Yasmine Nahlawi, PhD, consultante juridique

Michael Ramsden, professeur agrégé, Chinese University of Hong Kong

Jennifer Trahan, professeure clinicienne, directrice de la Concentration en droit international et droits de la personne, New York University Center for Global Affairs

15 h 40 - 16 h 40 - [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1 : « Rétablir la confiance dans l'ordre mondial : Une voie à suivre pour le multilatéralisme? »

La gouvernance multilatérale dans divers domaines du droit international est parfois remise en question. Plus récemment, la pandémie de la COVID-19 a montré les limites de la gouvernance multilatérale au sein des Nations Unies et d'autres institutions internationales pour répondre à une crise mondiale, mais aussi les opportunités qu'elle pourrait offrir. Ce panel examinera certaines des caractéristiques et des défis des réponses des acteurs internationaux à la pandémie de la COVID-19 et offrira quelques observations sur leurs liens avec les processus de gouvernance multilatérale.

Animatrice : **Sharon Mascher**, professeure, Faculté de droit de l'Université de Calgary

Conférenciers :

Caroline Foster, professeure associée, Faculté de droit d'Auckland de l'Université d'Auckland

Alberto Costi, professeur, Université Victoria de Wellington

Fady Zeidan, avocat-général et chef du département juridique et de la gouvernance du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria

Jean Abboud, conseiller juridique principal, Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et la malaria

Conférence 2: « La reconnaissance de la personnalité juridique des fleuves et autres cours d'eau: un renouveau nécessaire pour le droit international ? », une présentation de la Société québécoise de droit international

À la lumière de la pratique émergente des États, la présente séance se penchera sur la Nature comme sujet autonome de droit international et réfléchira à la reconceptualisation de cette notion fondamentale d'une manière moins anthropocentriste. La reconnaissance de droits propres à la Nature constitue sans doute l'un des développements récents les plus innovateurs lorsqu'il s'agit d'assurer la protection de ses divers éléments, comme les fleuves et les autres cours d'eau. Cette reconnaissance prend la forme de normes constitutionnelles ou législatives, de résolutions municipales, ou encore de décisions judiciaires audacieuses dans plusieurs pays, sous l'influence des traditions juridiques autochtones. Une attention particulière sera portée aux conséquences de l'attribution d'une personnalité juridique aux fleuves et autres cours d'eau du monde et spécialement au fleuve Saint-Laurent.

Animateur: **Charles-Emmanuel Côté**, professeur titulaire, Faculté de droit de l'Université Laval, et vice-président de la Société québécoise de droit international

Conférenciers et conférencières:

Yenny Vega Cardenas, Ph.D., présidente de l'Observatoire international des droits de la Nature

Victor David, docteur en droit et sciences sociales de l'Université de Paris Sciences et lettres/École des Hautes études en sciences sociales (EHESS) et chargé d'études à l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), au Centre de Nouméa en Nouvelle-Calédonie

Daniel Turp, professeur émérite, Faculté de droit de l'Université de Montréal, et président du conseil d'administration de la Société québécoise de droit international

16 h 45 - 17 h 45

« Le droit du système terrestre : Au bord du précipice de l'anthropocène »

Le droit, souvent considéré comme une structure sociale durable, a historiquement apporté stabilité, certitude et prévisibilité dans l'organisation des relations sociales (principalement entre les humains). En ce qui concerne les relations entre l'humanité et la Terre, le droit a historiquement traité principalement de l'exclusion « d'autres » humains des ressources précieuses de la Terre par le biais d'institutions de droit de propriété, constitutionnel ou d'État-nation. Cependant, au cours des dernières décennies, la relation entre la Terre et le droit a changé avec une reconnaissance croissante de la position de Mère Nature, des droits inhérents à l'environnement (flore et faune ; rivières), et maintenant la reconnaissance des relations multiples de l'Anthropocène. Le droit international offre une opportunité unique pour le développement et l'avancement du droit du système terrestre (DST). Ce panel explore et interroge le DST international émergent où le système terrestre lui-même (composé des cycles, processus et « sphères » des sous-systèmes : la biosphère, la géosphère, l'atmosphère, l'hydrosphère, la cryosphère, la pédosphère, la lithosphère et, selon certains, la magnétosphère) est le nouveau point focal, en utilisant une perception centrée sur la Terre en termes de droit international, de science et d'éthique. S'appuyant sur le travail de la gouvernance des systèmes terrestres, le DST reflète le fait que le droit est une institution sociale, d'une qualité durable en tant qu'institution formelle, qui joue un rôle de plus en plus important dans la résolution de problèmes urgents dans la gouvernance du système terrestre, du local au mondial. Ce panel posera les bases du DST international pour assurer le développement durable du système socio-écologique couplé qu'est devenue la Terre.

Animatrice : **Margot Hurlbert**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur le changement climatique, l'énergie et la politique de durabilité, Université de Regina

Conférenciers :

Andrea Simonelli, professeure adjointe, Virginia Commonwealth University

Rosalind Warner, professeure, Collège Okanagan

Paulo Magalhães, chercheur, Université de Porto

Michael Angstadt, professeur adjoint en études environnementales, Colorado College

JEUDI 21 OCTOBRE

Conférence virtuelle - Jour 2

10 h 00 - 11 h 00 - [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1 : « Remodeler le concept du droit international du 20e siècle sur l'usage de la force pour répondre aux défis des conflits transnationaux du 21ème siècle »

« Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. » Cette disposition de traité bien connue, l'article 2(4), a été décrite par la Cour internationale de justice comme la « pierre angulaire de la Charte des Nations unies ». Comme cette pierre angulaire semble être « progressivement corrodée » à une époque où des observateurs avertis ont mis en garde contre le fait qu'il « devient trop facile d'enfreindre la loi », il est raisonnable de se demander ce qu'il adviendra de la vénérable Charte des Nations Unies si les fondations sur lesquelles elle est construite finissent par se briser. Si les conventions sur le recours à la force établies dans la Charte semblent de moins en moins aptes à limiter les horribles souffrances infligées et endurées pendant les conflits armés, quelles mesures peuvent être prises pour ajuster la structure du droit international afin de mieux atteindre l'objectif fondamental des Nations Unies, qui est de « préserver les générations futures du fléau de la guerre »? Le mode prédominant de la guerre contemporaine a-t-il évolué au point de mettre en péril la viabilité de la conception des Nations Unies? À la lumière des défis posés par la prévalence croissante des conflits armés transnationaux, ce panel réunit un groupe d'éminents experts pour explorer ce qui peut être fait pour remettre sur les rails le droit international impliquant l'usage de la force.

Animatrice : **Leah West**, professeure adjointe et directrice associée, École des affaires internationales Norman Paterson de l'Université Carleton

Conférenciers :

Brian L. Cox, professeur adjoint de droit et candidat J.S.D., École de droit de la Cornell University; chercheur invité, Faculté de droit de l'Université Queen's ; juge-avocat, Armée américaine (retraité)

Oona A. Hathaway, professeure de droit international Gerard C. et Bernice Latrobe Smith et conseillère du doyen, École de droit de la Yale University

Dr. David Hughes, chercheur postdoctoral Alex Trebek, Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne, Université d'Ottawa

Dr. Yahli Shereshevsky, professeur agrégé (maître de conférences), Faculté de droit de l'Université de Haïfa

Ken Watkin, c.r., auteur juridique ; ancien Juge-avocat général des Forces armées canadiennes

Conférence 2 : « En mer et hors de vue ? Mettre en lumière les questions relatives au droit et à la gouvernance des océans »

Ce qui se passe en mer est souvent hors de vue, mais ces dernières années, les questions relatives au droit et à la gouvernance des océans ont régulièrement fait la une des journaux, qu'il s'agisse du sort de marins pris sur leurs navires en raison des restrictions liées à la COVID-19, de l'incapacité de l'Organisation maritime internationale à régler efficacement les émissions des navires, du fait qu'un sous-marin russe ait planté un drapeau sur les fonds marins de l'Arctique au pôle Nord, ou du sort des nations insulaires et des villes côtières menacées par

l'élévation du niveau de la mer. Les conférenciers partageront leur expertise sur les défis complexes de gouvernance que représentent les océans, qu'il s'agisse de la gouvernance du travail maritime, de la délimitation des plateaux continentaux dans l'Arctique, de la contribution du transport maritime à la crise climatique ou des implications juridiques de l'élévation du niveau de la mer.

Animateur : **Hugh Adsett**, Ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des États américains

Conférenciers :

Desirée LeClercq, professeure adjointe, Cornell ILR School et membre associée, École de droit de la Cornell University

Megan Darby, éditrice, Climate Home News

Ekaterina Antsygina, candidate au doctorat, Faculté de droit de l'Université Queen's

Simon Cridland, ancien directeur adjoint pour le droit des océans, Affaires mondiales Canada

11 h 05 - 12 h 05 - [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1 : « Le droit international des entités subnationales : le rôle des villes », présenté par la Société française de droit international

Quel est le rôle des villes en tant qu'acteurs du droit international et de son élaboration ? De nombreux problèmes mondiaux ont des solutions locales et les municipalités ont donc un rôle à jouer dans la mise en œuvre des engagements internationaux des États. Parmi ceux-ci, on peut compter les objectifs de changement climatique et autres questions environnementales, les situations de santé mondiale et l'organisation d'événements sportifs à répercussions internationale, tels que les Jeux olympiques. Nos conférenciers explorent les fondements théoriques et pratiques du rôle croissant des municipalités dans la formation et la mise en œuvre du droit international et de ses engagements, rassemblant des perspectives transatlantiques sur la question.

Animateur : **Pierre-Olivier Savoie**, Partner, Savoie Laporte

Conférenciers :

Anouche Beaudoin, Maître de Conférences, Université Nice Sophia Antipolis

Henri-Paul Normandin, ancien ambassadeur du Canada à Haïti, ancien directeur des Affaires internationales de la Ville de Montréal, fellow à l'Institut d'études internationales de Montréal (UQAM) et Visiting Fellow à la Perry World House de l'Université de Pennsylvanie

Octavi de la Varga Mas, secrétaire-général, Metropolis, professeur dans le programme de maîtrise en coopération dans le développement et en action communautaire à la Faculté Pere Tarrés en éducation sociale et en travail social à la Ramon Llull University

Conférence 2 : « La matérialité de la paix et de la sécurité mondiales - renouveler les institutions de la gouvernance mondiale »

Les transformations géopolitiques, scientifiques et philosophiques ont mis en évidence les défaillances fondamentales de l'infrastructure mondiale de la paix et de la sécurité, révélant un besoin urgent de réforme. 75 ans après le lancement du projet des Nations unies, le Conseil de sécurité de l'ONU, doté de pouvoirs suprêmes en matière de paix et de sécurité mondiales, est enfermé dans une impasse permanente entre des puissances rivales. En exerçant leur droit de veto, les cinq membres permanents maintiennent cette institution cruciale dans l'impasse, incapable de prendre des mesures décisives sur le conflit en Syrie, les mauvais traitements

infligés par la Chine aux Ouïghours, la pandémie mondiale, la perte catastrophique de biodiversité, le changement climatique anthropogénique et le désarmement nucléaire. Les cinq puissances permanentes, toutes nucléaires, ont une histoire et une tradition d'impérialisme et aucune n'a adhéré au nouveau traité sur la prohibition des armes nucléaires. Les peuples autochtones, qui se débattent encore sous le poids de l'héritage colonial, font l'expérience concrète de l'échec du système actuel de paix et de sécurité : les essais de bombes nucléaires ont empoisonné leurs terres et leurs eaux et ils sont exposés à des risques nettement plus élevés de conflit, de changement climatique, de perte de biodiversité et de pandémie. Comment renouveler les institutions de la gouvernance mondiale pour établir des lois internationales de paix, de justice, de santé et de sécurité environnementale qui répondent aux besoins matériels du monde?

Animatrice : **Oonagh Fitzgerald**, membre du conseil d'administration de la section canadienne de l'Association de droit international, chercheuse principale au Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa

Conférenciers :

Erika Simpson, professeure agrégée, Faculté de droit de l'Université Western

Gina Heathcote, professeure, École de droit, SOAS University of London

Payam Akhavan, professeur et chercheur principal à Massey College et membre de la Cour permanente d'arbitrage à La Haye

Sabaa Khan, directrice générale, Québec et Canada atlantique, Fondation David Suzuki

Brenda L. Gunn, professeure, Faculté de droit de l'Université du Manitoba et directrice académique et de recherche, Centre national pour la vérité et la réconciliation à l'Université du Manitoba

12 h 10 - 13 h 10

« Critiques des approches du tiers monde sur certains développements en droit international »

Ce panel sera centré sur les approches du tiers monde au droit international. Il abordera des développements spécifiques dans le droit international de l'investissement et sa relation avec le droit autochtone, y compris l'énigme de la transparence dans le droit minier, *Nevsun v Araya*, le droit international et le développement, ainsi que la production internationale de connaissances. Ensemble, les présentations mettront en évidence des récits alternatifs qui sont uniques aux questions de fond spécifiques qu'ils abordent.

Animateur : **James Gathii**, professeur, École de droit de la Loyola University Chicago

Conférenciers :

Olabisi Akinkugbe, professeur adjoint, École de droit Schulich de l'Université Dalhousie

Sara Ghebremusse, professeure adjointe, École de droit Allard de l'Université de la Colombie-Britannique

Sarah Mason-Case, professeure adjointe, Faculté de droit de l'Université de Toronto

Sujith Xavier, professeur agrégé, Faculté de droit de l'Université de Windsor

Ibironke Odumosu, professeur et doyen associé de la recherche et des études supérieures, Faculté de droit de l'Université de la Saskatchewan

Obiora Okafor, Chaire de recherche York en études juridiques internationales et transnationales, École de droit Osgoode Hall de l'Université York

13h 30 – 14 h 30

« Le droit international humanitaire et le 21ème siècle : un corpus juridique désuet, à l'arrêt, ou plus pertinent que jamais ? »

Depuis l'adoption des Conventions de Genève en 1949 et de leurs Protocoles additionnels en 1977, fondements du droit international humanitaire (DIH), le monde a changé, les conflits armés également. Les moyens et méthodes de combat ont évolué. Les conflits armés non internationaux et les groupes armés se sont multipliés. Les acteurs des conflits se sont diversifiés. Pourtant, les fondements conventionnels du DIH n'ont pas évolué en tant que tels et ce corpus juridique ne dispose toujours pas d'un mécanisme de mise en œuvre qui lui soit propre. Le DIH serait-il pour autant devenu une branche du droit international dépassée et lacunaire ? Au contraire, réputé être « au point de fuite du droit international », le DIH peut servir d'exemple dans l'adaptation et le renforcement de celui-ci. C'est ce que s'attachera à démontrer cette discussion, à travers trois points présentés par la professeure Julia Grignon sous forme d'entretiens avec des étudiant-e-s ayant examiné respectivement, dans le cadre de recherches financées en partie par le Conseil de recherches en sciences humaines : le rôle des commentaires des Conventions de Genève et des Protocoles additionnels dans l'actualisation des règles de DIH ; la capacité du DIH à suivre les évolutions sociétales dans le cas de la protection des personnes LGBT+ ; et le rôle des organes de droits humains dans le renforcement du respect et de la mise en œuvre du DIH.

Animatrice: **Julia Grignon**, professeure agrégée à la Faculté de droit de l'Université Laval, Directrice du projet « Osons le DIH ! », Co-Directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire

Conférenciers et conférencières:

Jean-René Beauchemin, candidat au doctorat à la Faculté de droit de l'Université Laval en droit international

Mathilde Doucet, candidate au doctorat à la Faculté de droit de l'Université Laval en droit international

Thomas Roos, candidat au doctorat à la Faculté de droit de l'Université Laval en droit international

Simon François Désiré Dousset, étudiant à la maîtrise à la Faculté de droit de l'Université Laval en études internationales et sécurité internationale

14 h 45 – 15 h 45 – [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1: “La reddition de comptes devant les cours internationales et domestiques”

Cette table ronde sera l'occasion de discuter des défis actuels posés par les tentatives d'application, par des procédures judiciaires, des protections fondamentales du droit international de la personne et du droit humanitaire, en se référant à trois études de cas : les mandats d'arrêt de la CPI à l'encontre d'Omar Al-Bashir, les poursuites civiles à l'échelle nationale contre les organisations internationales ainsi que les poursuites à l'échelle nationale contre les individus pour torture et exécutions extrajudiciaires. Les questions sur la fonction appropriée des immunités juridictionnelles et l'évolution des exceptions à l'immunité reconnue par le droit national et international, ainsi que sur les rôles respectifs des acteurs judiciaires et politiques dans la création et la mise en œuvre de cadres juridiques d'imputabilité seront discutées.

Animatrice : **Chimène Keitner**, professeure de droit Alfred & Hanna Fromm, Collège de droit de la University of California, Hastings

Conférencières:

Kristen Boon, professeure de droit Miriam T. Rooney, École de droit de la Seton Hall University
Frédéric Mégret, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill, titulaire d'une chaire William Dawson et co-directeur, Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique

James Yap, président, Canadian Lawyers for International Human Rights

Conférence 2 : « Implications de la technologie blockchain »

La technologie blockchain est fréquemment associée aux monnaies numériques comme le bitcoin. Pourtant, la technologie blockchain a une utilité dans de nombreuses autres applications privées et publiques. L'émergence de la technologie blockchain et des monnaies numériques a donné lieu à de nombreuses questions et défis juridiques et réglementaires internationaux et comparatifs. Par exemple, quelles sont leurs implications pour le commerce international et la stabilité des systèmes financiers? Peuvent-elles améliorer les systèmes de paiement mondiaux et renforcer l'inclusion financière? Les monnaies numériques comme le bitcoin ou les monnaies stables émises par des particuliers remplaceront-elles les monnaies fiduciaires traditionnelles comme l'avenir de la monnaie? Les pays doivent-ils réagir en adoptant des monnaies numériques de banque centrale (central bank digital currencies ou CBDC)? Enfin, quels sont les défis, tels que l'arbitrage réglementaire et la coordination internationale, auxquels les législateurs et les régulateurs mondiaux sont confrontés face à des innovations telles que la technologie blockchain, les monnaies numériques et les applications financières décentralisées qui transcendent les frontières nationales? Ce panel discutera de ces questions et identifiera les évolutions récentes de la technologie blockchain et des monnaies numériques qui présentent un intérêt pour le droit international et comparé.

Animateur: **Ryan Clements**, professeur adjoint et président, droit et réglementation des affaires, Faculté de droit de l'Université de Calgary

Conférenciers :

Marc Lacoursière, professeur, Faculté de droit de l'Université Laval

Andrew Luesley, professeur adjoint, Faculté de droit de l'Université Dalhousie

Akinbobola Olugbemi, étudiant aux cycles supérieurs, Faculté de droit de l'Université de Calgary

Muharem Kianieff, professeur agrégé, Faculté de droit de l'Université de Windsor

16 h 00 - 17 h 05

Assemblée générale annuelle du CCDI

17 h 10 - 18 h 10

ALLOCUTION PRINCIPALE

« Concepteurs complexes et conception émergente : réformer le système des traités d'investissement »

Anthea Roberts

Professeure, École de réglementation et de gouvernance mondiale (RegNet), Australian National University

Présentée par **Gib Van Ert**, avocat, Gib Van Ert Law

VENDREDI 22 OCTOBRE

Conférence virtuelle - Jour 3

10 h 00 - 11 h 00 - [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1 : « Nouveaux développements concernant la responsabilité des entreprises pour les violations des droits de la personne : De l'élargissement par les juges de la *common law* à la codification législative »

Ces dernières années ont été marquées par des évolutions tant judiciaires que législatives visant à accroître la responsabilité des entreprises en cas de violation des droits de la personne. Au Canada, la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Nevsun Resources Ltd. c. Araya* a intégré le droit international des droits de la personne en *common law* comme fondement disponible pour une action en justice, et le processus CORE (Canadian Ombudsperson for Responsible Enterprise) suscite un intérêt croissant. En outre, les mécanismes de réponse rapide de l'ACEUM visant à protéger les droits fondamentaux des travailleurs ont été fréquemment utilisés au cours de sa première année d'existence. En Europe, l'Allemagne a adopté une nouvelle loi sur la chaîne d'approvisionnement, et la législation sur la diligence raisonnable en matière de droits de la personne gagne du terrain aux Pays-Bas. Les conférenciers discuteront des promesses et des lacunes de ces développements dans une perspective comparative.

Animateur: **Scott Fairley**, associé, Cambridge LLP

Conférenciers :

Tony VanDuzer, professeur, Faculté de droit (Section de common law) de l'Université d'Ottawa

Anneloes Hoff, chercheuse principale, Institut Max Planck de droit public comparé et de droit international

Miriam Saage-Maaß, vice-directrice juridique et directrice du programme sur les entreprises et les droits de la personne, Centre européen pour les droits constitutionnels et de la personne

Sean Stephenson, avocat principal, Dentons LLP

Conférence 2 : « Le droit pénal international peut-il s'adapter aux défis mondiaux d'aujourd'hui? »

Ce panel examinera si le droit pénal international peut s'adapter pour rester pertinent face à certains des défis mondiaux les plus pressants. Comment, par exemple, pourrions-nous peaufiner, réformer ou révolutionner le droit pénal international pour mieux répondre aux changements climatiques, aux appels à la décolonisation des structures juridiques internationales et à une plus grande régionalisation du droit international, au repli nationaliste, et à la persistance de formes évolutives de violence sexuelle et basées sur le genre ? En examinant l'adaptabilité du droit pénal international, ce panel questionnera si nous pouvons - et comment nous pouvons - remettre le droit pénal international sur les rails en tant que cadre juridique international pertinent.

Animateur : **Ryan Liss**, professeur adjoint, Faculté de droit de l'Université Western

Conférenciers :

Margaret deGuzman, professeure de droit James E. Beasley et co-directrice de l'Institut de droit international et des politiques publiques, École de droit Beasley de la Temple University

Valerie Oosterveld, professeure, Faculté de droit de l'Université Western

Darryl Robinson, professeur, Faculté de droit de l'Université Queen's

Conférence 1 : « L'ère du cyber - où est le droit international? »

Ce panel discutera de la manière dont le droit international façonnera et sera façonné par les développements de l'ère du cyber et comment la collaboration entre parties prenantes demeure essentielle. Cette année, les rapports du Groupe de travail à composition non limitée (GTCNL) des Nations unies sur le cyber et la sécurité et du Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) ont réitéré l'applicabilité du droit international dans le cyberspace, et en particulier la Charte de l'ONU. Les deux rapports ont cependant reconnu que les États ne sont pas d'accord sur la question de savoir si tous les aspects du droit international s'appliquent ni comment. Cependant, les États se sont entendus qu'un échange continu de points de vue serait nécessaire pour élargir le terrain d'entente. Notamment, le rapport du GTCNL comprenait des recommandations pour les États les invitant à approfondir et partager leurs positions nationales et à développer leur capacité en droit international du cyberspace afin de s'approcher d'un consensus. Dans ce contexte, cette conférence examine si et comment les développements géopolitiques ont créé de plus grandes divisions entre les États sur la façon dont le droit international s'applique au comportement des États dans le cyberspace. Elle traitera également de l'impact de la structure du droit international sur sa capacité à s'adapter à l'augmentation des activités dans le cyberspace.

Co-animateurs : Lieutenant-colonel **Darja Eastlake**, directrice et conseillère juridique, Direction du Droit des opérations cybernétiques, Cabinet de la Juge-avocate générale des Forces armées canadiennes

Tebello Morojele, agente juridique, Direction du Droit criminel, de la sécurité et de la diplomatie, Affaires mondiales Canada

Conférenciers :

Alan Kessel, sous-ministre adjoint (Affaires juridiques) et jurisconsulte, Affaires mondiales Canada

Colonel **Robin Holman**, chef de cabinet, Cabinet de la Juge-avocate générale des Forces armées canadiennes

Conférence 2 : « Faire le point sur la réponse juridique internationale à la crise climatique »

Alors que la crise climatique devient une réalité de plus en plus menaçante, la réponse juridique internationale est loin d'être à la hauteur de ce qui est nécessaire pour orienter le monde vers une trajectoire durable d'émissions. Les conférenciers de ce panel examinent certains des éléments clés de cette réponse. Comment les États et les entités contrôlées par l'État (par opposition aux acteurs privés) contribuent-ils directement aux émissions de carbone et quelle est leur responsabilité juridique internationale pour ces émissions? Les États ont-ils l'obligation de cesser de soutenir financièrement les industries des combustibles fossiles en vertu du droit international tel qu'il existe actuellement? Les clubs climatiques sont depuis longtemps présentés comme une solution aux problèmes d'action collective que posent les réductions d'émissions, mais comment fonctionneraient-ils sur le plan juridique, notamment à la lumière des obligations de non-discrimination prévues par le droit commercial? Et comment organiser plus efficacement l'interaction entre l'action climatique non étatique au niveau local et l'architecture du droit climatique international?

Animatrice: Alexandra Harrington, directrice de recherche et chercheuse principal, Centre pour le droit international du développement durable

Conférenciers :

Amélie Landriault, LL.M., Institut de hautes études internationales et du développement, Genève

Steve Lorteau, candidat au doctorat en sciences juridiques, Faculté de droit de l'Université de Toronto

Ling Chen, candidat au doctorat en droit, Faculté de droit de l'Université McGill

12 h 15 – 12 h 55

Événement de réseautage

Le CCDI offrira des salles de réseautage pour faciliter les échanges entre praticiens du droit international sur trois thèmes représentés dans le Congrès. *Veillez noter que l'interprétation en simultané ne sera pas offerte pour cet événement.*

Salle 1 – « Les entreprises et le commerce » – Animée par **Dean MacDougall**, avocat, Direction du Droit des recours commerciaux, Affaires mondiales Canada

Salle 2 – « Les questions humanitaires et les droits humains » – Animée par **Elizabeth Utting**, agente juridique, Direction de la Responsabilisation, des Droits de la personne et du Droit onusien, Affaires mondiales Canada

Salle 3 – « L'indivis mondial : la santé, l'environnement, les océans et l'espace » – Animée par **Cory Olishansky**, agent juridique, Direction du Droit des océans et de l'environnement, Affaires mondiales Canada

13 h 00 – 14 h 00

ALLOCUTION PRINCIPALE

« La règle de droit et un meilleur alignement du capital avec le développement durable : un couple inséparable »

Marc-Andre Blanchard

Vice-président exécutif et chef de CDPQ Global

Ancien ambassadeur et représentant permanent du Canada auprès des Nations Unies à New York; Ancien président et directeur général de McCarthy Tétrault

Présenté par **Laurence Deschamps-Laporte**, professeure invitée, Département de science politique de l'Université de Montréal, et chercheure invitée au CÉRIUM

14 h 05 – 15 h 05 – [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1: « Les procédures spéciales du Conseil des Droits de l'Homme de l'ONU et le droit international : contributions, défis et perspectives futures »

Les participants.es à ce panel discuteront de leurs récentes expériences à titre de rapporteur.e spécial.e ou expert.e indépendant.e pour explorer les contributions que leurs mandats ont pu apporter au développement récent du droit international public, compte tenu de la nature généralement non contraignante de leurs recommandations et de la nature souvent coutumière des normes qu'ils invoquent. Ils aborderont également la relative efficacité de leurs interventions auprès des États et des autres acteurs concernés (personnes, entreprises, organisations de la société civile, milieu académique, etc.). Ils traiteront également des obstacles à leurs mandats

respectifs et tenteront de proposer des solutions critiques à ces limites, en particulier en ce qui a trait à la mise en œuvre du droit international et de la volonté des États de protéger les droits de la personne dans le contexte actuel. Ils exploreront enfin certaines des perspectives futures qui attendent les procédures spéciales et qui devront être prises en compte par les Nations Unies pour garantir le succès des interventions de celles-ci.

Modérateur: Frédéric Mégret, professeur titulaire à la Faculté de droit de l'Université McGill, titulaire d'une chaire William Dawson et co-directeur, Centre sur les droits de la personne et le pluralisme juridique

Conférenciers et conférencières:

Aristide Nononsi, directeur d'Avocats sans frontières Canada au Mali et enseignant-chercheur à la Faculté de droit de l'Université McGill, expert indépendant des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme au Soudan (2014-2020)

François Crépeau, professeur Hans et Tamar Oppenheimer en droit international public à la Faculté de droit de l'Université McGill, rapporteur spécial des Nations Unies pour les droits de l'homme des migrants de 2011 à 2017.

Bernard Duhaime, professeur titulaire au Département des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, membre du Groupe de Travail sur les Disparitions Forcées ou Involontaires des NU de 2014 à 2021.

Conférence 2 : « La diversité du droit international »

Les appels au renouvellement du droit international mettent au défi tous ceux qui participent à la discipline de transcender les récits traditionnels sur la souveraineté, l'État et la responsabilité et de faire place à de nouvelles voix qui propulseront le droit international et ses institutions vers une discipline plus diversifiée et inclusive. Ce panel explore le défi de la diversité du droit international en examinant si et comment l'inclusion de voix non dominantes peut entraîner un changement positif dans l'ordre mondial.

Animatrice : Konstantia Koutouki, professeure, Faculté de droit de Université de Montréal

Conférenciers :

Ksenia Polonskaya, professeure adjointe, Département de droit et d'études juridiques de l'Université Carleton

Jana Shoemaker, avocate et consultante en justice transitionnelle

Raghavi Viswanath, chercheuse doctorante, European University Institute, et chercheuse associée principale, Public International Law and Policy Group

15 h 10 – 16 h 10 – [Choix de deux conférences](#)

Conférence 1 : « Réorienter le droit économique international »

La réglementation de l'économie mondiale et les institutions qui la sous-tendent sont de plus en plus remises en question, ce qui soulève d'importantes questions sur la manière dont nous pourrions réorienter le droit économique international. Ce panel aborde certaines de ces questions. Les participants se penchent sur la relation entre le droit économique international et les droits internationaux de la personne, sur la manière de promouvoir un environnement commercial favorable à tous les genres, et sur la nécessité de rompre avec des récits bien ancrés afin de réaligner le droit sur les réalités de notre économie mondiale.

Animateur : Elizabeth Whitsitt, professeure agrégée, Faculté de droit de l'Université de Calgary

Conférenciers :

Ana Chuc Gamboa, candidate au doctorat, Faculté de droit de l'Université Queen's

Ali Kairouani, professeur de droit international, Université Mohammed V de Rabat

Maria Panezi, professeure adjointe, Faculté de droit de l'Université du Nouveau-Brunswick

Conférence 2 : « La santé mondiale à l'heure de la COVID-19 : Vers une intégration systémique dans les domaines du droit international commercial, de la santé et des droits humains »

L'accès aux vaccins dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) apparaît comme le défi singulier de la pandémie de la COVID-19 en matière de droits de la personne et d'équité. Les prévisions sont sombres : alors que les populations des pays à revenu élevé (PRE) pourraient être vaccinées d'ici la fin 2021, il est peu probable que les PRFI parviennent à une vaccination généralisée avant 2023, voire pas du tout. Au cœur de ces disparités se trouve un enchevêtrement de régimes de droit international qui façonnent de manière significative les réponses des États à cette crise : du Règlement sanitaire international de l'OMS, qui régit les réponses aux pandémies, à l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce de l'Organisation mondiale du commerce, qui régit les brevets pharmaceutiques, en passant par les traités internationaux relatifs aux droits de la personne, qui régissent les droits à la vie, à la santé et à la non-discrimination. Ces instruments sont les déterminants juridiques de la pandémie, y compris l'accès aux vaccins. Pourtant, il y a peu d'interaction entre ces régimes et peu de reconnaissance des préoccupations urgentes en matière de droits de la personne qui sont en jeu. Réunissant d'éminents spécialistes du droit mondial de la santé, ce panel examinera de manière critique le principe d'intégration systémique, tel que défendu par la Commission du droit international, à travers le prisme de l'(in)équité mondiale en matière de vaccins, et étudiera le potentiel de ce principe pour mettre en avant les considérations relatives aux droits de la personne dans l'interprétation et la réforme des régimes clés.

Animatrice : **Roojin Habibi**, chercheuse et candidate au doctorat, Laboratoire de stratégie mondiale de l'Université York et fellow au Conseil international du Canada

Conférenciers :

Timothy Fish Hodgson, conseiller juridique en droits économiques, sociaux et culturels, Commission internationale de juristes

Benjamin Meier, professeur titulaire de politique de santé mondiale, Université de Caroline du Nord à Chapel Hill

Katrina Pehudoff, chercheuse post-doctorale en santé mondiale et européenne, Université d'Amsterdam

16 h 15 – 17 h 15

« Perspectives de Fort Pearson : Questions brûlantes aux Affaires juridiques d'Affaires mondiales Canada »

Dans ce panel, les dirigeants de la Direction générale des affaires juridiques d'Affaires mondiales Canada discuteront des questions importantes qui figurent actuellement à leur ordre du jour respectif, des initiatives à plus long terme sur lesquelles travaille AMC et des tendances juridiques internationales qu'ils ont observées au cours de leurs décennies de services combinés, à la fois comme avocats à Ottawa et comme diplomates à l'étranger.

Animateur : **Carolyn Knobel**, directrice générale des Affaires juridiques et juriconsulte adjointe, Affaires mondiales Canada

Conférenciers :

Louis-Martin Aumais, directeur du Droit criminel, de la sécurité et de la diplomatie, Affaires mondiales Canada

Anna Kapellas, directrice du Droit des traités, Affaires mondiales Canada

Rebecca Netley, directrice de la Responsabilisation, des Droits de la personne et du Droit onusien, Affaires mondiales Canada

Stephen Randall, directeur du Droit des océans et de l'environnement, Affaires mondiales Canada

5:15 – 5:30 PM

Mots de clôture et mention des prix 2021 du CCDI

Céline Lévesque

Présidente du Conseil canadien de droit international

Professeure titulaire, Faculté de droit (Section de droit civil) de l'Université d'Ottawa

Merci à nos commanditaires

Diamond | Diamant



Gold | Or



Silver | Argent



Bronze



Osons
le DIH!



Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Canada

